

Papillotes Anniversaire

Règlement

Art. 1 – Principe de l'opération

L'Association des commerçants du centre commercial Carrefour, dont le siège social est situé au Centre commercial Carrefour – Le Fourchêne – 56000 VANNES, organise, dans le cadre de ses 20 ans, un jeu de hasard, sans obligation d'achat, intitulé «Papillotes Anniversaire ».

Art.2 – Dates du Jeux : Les Samedi 13 et 20 septembre

Art 3 – Modalités de participation

Jeux de hasard, sans obligation d'achat, ouvert à toutes les personnes majeures vivant à vannes et son agglomération, à l'exception des commerçants des boutiques du centre commercial, des partenaires et société d'organisation.

Pour participer il suffit de retirer dans les boutiques participantes du centre commercial carrefour, une petite papillote « anniversaire », ou d'en retirer une auprès des hôtesses qui seront présentes dans la Galerie à cette occasion, et de découvrir le message quelle renferme : Perdu ou Gagné.

Les papillotes gagnantes, précise le lot gagné.

Il est possible de tenter sa chance chaque samedi, en revanche, un seul gain est possible.

Règlement complet disponible sur www.lagalerie-vannes.com ou auprès de Maître Jean-Laurent LEMALE, huissier de justice - 10 passage de Saint Tropez - 56006 VANNES CEDEX – Tél. 02 97 47 15 69.

Art.4 – Dotations du Jeux

- 30 Passeports au Futuroscope,
- 30 Places de cinéma Cinéville
- 30 Entrées au Parc de Branféré
- 1 Repas pour 2 personnes à la Compagnie
- 2 Repas pour 2 personne au bar de la Galerie
- 6 délicieuses tartes aux pommes (6 parts) Cafétéria casino
- 6 Brioches familiales de la Brioche Dorée
- 10 soins Bonne Mine Access'Epile
- 2 Massages Access'Epile

Art 5 – Remise des Lots gagnants

Le lot gagné, peut être retiré le jour même, auprès de la Boutique MACASSAR – centre commercial Carrefour – vannes.

Art 6 - Recours - réclamations

Toute participation au Jeux-concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé auprès de Maître Jean-Laurent LEMALE, huissier de justice - 10 passage de Saint Tropez 56006 VANNES CEDEX – Tél. 02 97 47 15 69.

L'Association des Commerçants du centre commercial de Carrefour se réserve le droit de modifier, proroger ou annuler purement et simplement l'opération en raison de tout événement indépendant de sa volonté. Tous les cas non prévus par le Règlement seront tranchés par l'association organisatrice dont les décisions sont souveraines et sans appel. Il ne sera répondu à aucune demande écrite ou orale concernant l'interprétation ou l'application du Règlement ainsi que la liste des participants.